

Compte rendu de la séance du samedi 31 mars 2018

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents excusés : Martine PAPAIX

Secrétaire de séance : DUPONT Marie-Anne.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Budget Principal :
 - Compte administratif et compte de gestion 2017.
 - Affectation des résultats.
- 3/ Orientations budgétaires, subventions aux associations.
- 4/ Classement des sites de la cascade et de la vallée d'Ars : information.
- 5/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Budget Principal :

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance.

Monsieur le Maire avant de quitter la salle, demande à Mr GRANIER, adjoint chargé des finances, de présider la séance en son absence et de présenter le résultat de gestion 2017 pour le budget principal, en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie Générale.

	Résultat clôture 2016	Autofinancement affecté à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 78 763.88		- 95 683.50	- 174 447.38
Fonctionnement	+ 28 871.59	28 871.59	+ 72 189.34	+ 72 189.34
Solde	- 49 892.29	- 28 871.59	- 23 494.16	- 102 258.04

En 2017 les ressources d'investissement d'un montant de 108 993.69 € se décomposent comme suit : 28% d'autofinancement, 38% en subventions reçues, et 13% de remboursement de fonds de compensation de TVA et 23% en emprunt .

Elles ont été affectées pour 151 946.81 € (soit 74%) à l'investissement et pour 52 730.38 € (soit 26%) au remboursement en capital des emprunts.

Les principales opérations effectuées concernent:

Cheminement PMR Rue principale et aménagements voirie trottoirs : travaux sur voirie et mise aux normes des trottoirs PMR (96 793 €) travaux subventionnés à 63 734 du HT
 Centre équestre : Réfection toiture en bac acier (14 850 €), travaux subventionnés à 50% du HT.
 Eclairage Public entrée de ville et secteur de la gare (12 305 €)
 Médiathèque : porte de secours, grilles d'expositions et rideaux occultants : (5 668€)
 Divers Equipement : épandeur sel, mobiliers divers pour la salle de l'école, vitrines d'affichages, maquette livre pour le muséal, Castel minier, diagnostic pont du Coudouns, frais d'étude acquisition centre équestre et peinture au parc thermal le tout pour (22 330 €).

La section de fonctionnement (Compte Administratif) en dépense est au même niveau que 2016 (0% vs 2016). Les charges financières concernant les emprunts sont en diminution de 8%.
 En terme de ressources, la société IGIC n'a pas versé de redevance en 2017.
 La DGF est en baisse de 3% soit 2312€
 Ces baisses ont été compensés en partie par des recettes fiscales exceptionnelles.

Comme en 2014 et 2016, en 2017 la procédure IGIC nous a amené à constater par l'émission d'un nouveau titre et d'une provision de 100% la dette de la société envers la commune d'un montant de 462 621. Le litige se poursuit et est en justice.

- Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 72 189.34 €

Monsieur le Maire :

Propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 189.34 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	72 189.34 €
D Solde d'exécution d'investissement	- 174 447.38 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 53 077.10 €
Besoin de financement F	=D+E -227 524.48 €
Affectation = C	=G+H 72 189.34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	72 189.34 €
2) H Report en fonctionnement R002 (2)	0.00 €
Déficit reporté D002(5)	0.00 €

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la proposition d'affectation des résultats.

3/ Orientations budgétaires, subventions aux associations.

Monsieur GRANIER Lucien, adjoint aux finances informe le conseil municipal des conséquences fiscales du régime à fiscalité professionnelle unique et la mise en place d'un pacte fiscal de neutralisation. Présente le projet de délibération concernant cette réforme.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GRANIER Lucien présente le tableau des subventions pour le budget primitif 2018. Les orientations sont examinées par l'ensemble du conseil municipal et seront approuvées à la séance du prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GRANIER Lucien présente les projets en matière d'investissement pour l'année 2018. Des choix seront à effectuer et des ordres de priorité seront proposés en réunion publique puis en commission de travaux pour validation au prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

4/ Classement des sites de la cascade et de la vallée d'Ars : information.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission supérieure des sites, perspectives et paysages se réunira le jeudi 12 avril 2018 au ministère de la transition écologique et solidaire à Paris pour examiner le projet de classement du site de la cascade et de la vallée d'Ars. Michel VEYSSIERE et Lucien GRANIER participeront à cette commission.

5/ Questions diverses.

1/Journée du livre.

Monsieur le maire informe que le programme des journées du livre intégrera l'inauguration du site de la cascade et de la vallée d'Ars.

2/ Mise en place d'un plan d'action sur le site de la colonie de la ville de Toulouse suite à l'étude de vulnérabilité réalisée sur la commune.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion de travail concernant la prévention des risques est prévue avec les services de la mairie de Toulouse le 18 mai 2018. Michel VEYSSIERE et Patrick BOYER participeront à cette réunion.

3/Hydroélectricité :

Monsieur le maire donne des informations sur la procédure mise en place dans le cadre du renouvellement du droit d'eau.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan	

Compte-rendu affiché le 19 avril 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.